



EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES

SAS 3MI
2 RUE DU COMMERCE
59264 ONNAING

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

La passion de l'entreprise



Capisco - ECL & Associés SAS au capital de 400.000 € • 184, rue de Lompret • 59130 LAMBERSART
Tél. 03 20 51 49 49 • contact@cabinetcapisco.fr • RCS Lille Métropole 820 712 438
N° TVA Intra FR 03 820712438 • Code APE : 6920Z • Inscription à l'Ordre des Experts-Comptables n° 07 00001173 01

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	28 665	28 665		248
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.	175 713	163 304	12 409	24 098
	Autres immobilisations corporelles	294 269	203 170	91 099	90 442
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	550		550	550
	Total de l'actif immobilisé (III)	499 197	395 139	104 059	115 338
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements	17 521		17 521	34 497
	En-cours de production	108 720		108 720	
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 332 514		1 332 514	1 122 082
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	77 433		77 433	76 248
	Charges constatées d'avance	3 183		3 183	279
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	261 723		261 723	531 250
	Total de l'actif circulant (IV)	1 801 093		1 801 093	1 764 356
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 300 290	395 139	1 905 152	1 879 694

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	550	550
(2) dont créances à moins d'un an	1 413 679	1 199 159

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 190 000)	190 000	190 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	19 000	19 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	468 947	382 458
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(63 733)	172 290
	Subventions d'investissement	5 131	5 968
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	619 346	769 716
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	28 990	
	Emprunts et dettes financières divers (2)	231 158	198 153
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	398 281	331 125
	Dettes fiscales et sociales	627 160	579 526
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	216	1 174
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes⁽¹⁾ (IV)	1 285 806	1 109 978
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	1 905 152	1 879 694
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 285 806	1 109 978
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

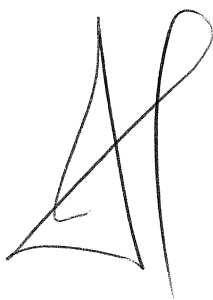
			31/12/2025	31/12/2024
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
	Ventes de marchandises	347 437	347 437	94 123
	Production vendue	3 109 308	3 109 308	3 696 660
	Montant net du chiffre d'affaires	3 456 745	3 456 745	3 790 782
	Production stockée		108 720	
	Production immobilisée			
	Subventions		3 641	13 969
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			8 055
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		6 420	12
Total des produits d'exploitation			3 575 526	3 812 818
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stocks			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		589 136	677 237
	Variation de stocks		16 975	(2 567)
	Autres achats et charges externes (1)		1 156 586	1 088 397
	Impôts, taxes et versements assimilés		48 268	41 109
	Salaires		1 395 841	1 369 379
	Cotisations sociales		371 354	361 157
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		50 450	50 773
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
	Dotations aux provisions			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		543	1 466
Total des charges d'exploitation			3 629 153	3 586 950
RESULTAT D'EXPLOITATION			(53 628)	225 869
(1) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			2 377	8 942
- Redevances de crédit-bail immobilier				

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(53 628)	225 869
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	10 105	7 284
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		10 105	7 284
RESULTAT FINANCIER		(10 105)	(7 284)
RESULTAT COURANT avant impôts		(63 733)	218 585
	Produits exceptionnels		6 766
	Charges exceptionnelles		949
RESULTAT EXCEPTIONNEL			5 817
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			52 112
Total des produits		3 575 526	3 819 584
Total des charges		3 639 258	3 647 294
BENEFICE OU PERTE		(63 733)	172 290
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 905 152 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 575 526 euros** et un total **charges** de **3 639 258 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-63 733 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

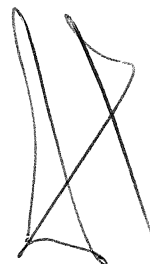
Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

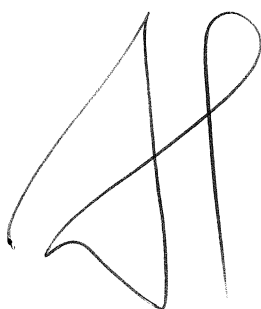
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 905 152** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 3 575 526** euros et un total **charges de 3 639 258** euros, dégageant ainsi un **résultat de -63 733** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Indication et justification des dérogations en précisant leur influence sur le patrimoine, la situation

financière et les résultats :

a. aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

b. à la durée de l'exercice comptable.

L'entité déroge-t-elle aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ?

Oui (Indiquer et justifier les dérogations en précisant leur influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats)

Non

La durée de l'exercice comptable est-elle de 12 mois ?

Oui

Non (Indiquer et justifier la durée de l'exercice comptable)

Liste des principales méthodes retenues par l'entité lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il

n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction.



Règles et Méthodes Comptables

(Possibilité de présenter la méthode comptable utilisée sur l'annexe décrivant l'élément visé par la méthode)

Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9

Actif comme frais d'établissement

Charges

Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9

Charges

Actif comme frais d'établissement

Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges.

Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de site internet en application des articles 212-3 et 612-1

Actif

Charges

Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8

Incorporation dans le coût de l'actif

Charges

Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22

Incorporation dans le coût de l'actif

Charges

Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1

Incorporation dans le coût de l'actif

Charges

Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4

Évaluation par équivalence

Évaluation au coût historique

Évaluation des stocks en application de l'article 213-34

Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

Premier entré, premier sorti (PEPS – FIFO)

Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11



Règles et Méthodes Comptables

Actif
Charges

Comptabilisation des subventions d'investissement en application de l'article 312-1
Capitaux propres
Produits

Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires
Provision
Informations dans l'annexe

Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10
Composant distinct de l'immobilisation
Provision pour gros entretien

Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10
Au prorata des intérêts courus
Par fractions égales

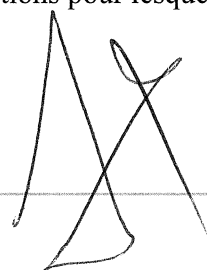
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9
Incorporation dans le coût de l'actif
Charges

Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2
Méthode à l'avancement
Méthode à l'achèvement

Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12
Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture
Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert

Report / déport du change à terme en application de l'article 628-13
Étalé dans le compte de résultat
Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert

Méthodes comptables adoptées pour la comptabilisation de transactions pour lesquelles il n'existe pas de méthode explicite
(A détailler)



Règles et Méthodes Comptables

Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification :

Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3

Oui

Non

Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13

Oui

Non

Informations sur les événements n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Toute information d'importance significative nécessaire à la bonne compréhension des comptes annuels qui ne serait pas détaillée par ailleurs dans l'annexe.

CHANGEMENT COMPTABLE

Changement de réglementation comptable

Présentation du changement de réglementation comptable affectant l'entité
(Indiquer les postes impactés et le montant à l'ouverture de l'exercice N)

Ce changement a-t-il été appliqué de manière rétrospective ?

oui

non

Si oui, indiquer les postes impactés sur l'exercice N et les postes de l'exercice N-1 retraités selon la nouvelle méthode

Exercice N	Montant N
------------	-----------

Poste 1

Poste 2

Exercice N-1	Montant N-1
--------------	-------------

Poste 1

Poste 2

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Présentation du changement de méthode comptable

Règles et Méthodes Comptables

(Indiquer les postes impactés et le montant à l'ouverture de l'exercice N)

Ce changement a été appliqué de manière :

prospective

rétrospective

Si changement appliqué de manière rétrospective, indiquer les postes impactés sur l'exercice N et les postes de l'exercice N-1 retraités selon la nouvelle méthode

Exercice N	Montant N
------------	-----------

Poste 1	
---------	--

Poste 2	
---------	--

Exercice N-1	Montant N-1
--------------	-------------

Poste 1	
---------	--

Poste 2	
---------	--

Changement d'estimation

Présentation du changement d'estimation

Correction d'erreurs

Présentation de l'erreur corrigée

Indiquer les postes impactés sur l'exercice N et les postes de l'exercice N-1 corrigés

Exercice N	Montant N
------------	-----------

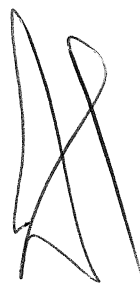
Poste 1	
---------	--

Poste 2	
---------	--

Exercice N-1	Montant N-1
--------------	-------------

Poste 1	
---------	--

Poste 2	
---------	--



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	28 665					28 665
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 665					28 665
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sold'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	173 013		2 700			175 713
	Instal, agencement, aménagement divers	73 965					73 965
	Matériel de transport	159 104		34 342			193 446
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	24 730		2 128			26 858
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		430 812		39 170			469 982
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	550					550
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	550					550
TOTAL		460 027		39 170			499 197

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			28 417	248		28 665
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			28 417	248		28 665
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			148 915	14 389		163 304
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			54 722	7 331		62 054
	Matériel de transport			87 904	27 824		115 728
	Matériel de bureau, mobilier			24 730	658		25 388
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			316 272	50 202		366 474
TOTAL				344 689	50 450		395 139

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	550	550	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 332 514	1 332 514	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnelet comptes rattachés	3 296	3 296	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	52 113	52 113	
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 853	16 853	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	5 171	5 171	
	Charges constatées d'avance	3 183	3 183	
TOTAL DES CREANCES		1 413 679	1 413 679	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	28 990	28 990		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	398 281	398 281		
	Personnelet comptes rattachés	180 643	180 643		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	135 703	135 703		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	308 006	308 006		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 808	2 808		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	231 158	231 158		
	Autres dettes	216	216		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 285 806	1 285 806		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		28 990			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		231 158			

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements	17 521	34 497		16 975
TOTAL I	17 521	34 497		16 975
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services	108 720		108 720	
Autres				
TOTAL II	108 720		108 720	
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)			108 720	
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	126 241	34 497	108 720	16 975



Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	1 900,0000	190 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		100,00	1 900,0000	190 000,00

Effectif moyen



		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL			

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en ² cours d'exercice	Capitaux propres clôture31/12/2025
Capital social	190 000				190 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	19 000				19 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	382 458	86 490			468 947
Report à nouveau		42 899		(42 899)	
Résultat de l'exercice	172 290	(172 290)		(63 733)	(63 733)
Subventions d'investissement	5 968			(837)	5 131
Provisions réglementées					
TOTAL	769 716	(42 901)		(107 469)	619 346

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 42 901

¹dont dividende provenant du résultat n-1 42 901

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 726 815

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 726 815

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (150 370)



3 M I
Société par actions simplifiée
Au capital de 190 000 euros
Siège social : 2 RUE DU COMMERCE
ZAE, 59264 ONNAING
449 457 381 RCS VALENCIENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **-63 733 euros** de la manière suivante :

- En totalité au compte « Autres réserves » **-63 733 euros**

Rappel des dividendes distribués antérieurement :

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

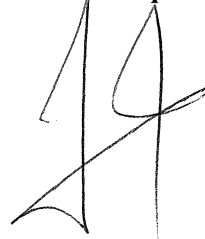
Exercices clos	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2024	85 800 €	//	//
31/12/2023	//	//	//
31/12/2022	//	//	//

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 juin 2026

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original,

Le Président
Monsieur Jacques GARY



Charles-Henri AUGÉ
40, rue Caumartin 59000 LILLE

3MI SAS.
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

3MI Société par actions simplifiée
2, rue du commerce – 59264 Onnaing



3MI S.A.S.
Siège social : 2, rue du commerce – 59264 Onnaing
Capital social : 190 000
RCS de VALENCIENNES SIRET : 449 457 381 00035

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux associés de la société 3MI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3MI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et en particulier nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris

isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

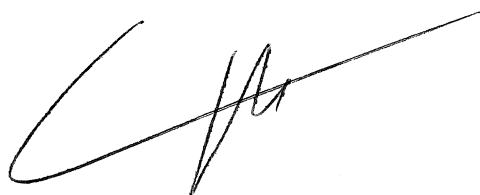
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 05 juin 2026



Charles-Henri AUGÉ



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	28 665	28 665		248
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.	175 713	163 304	12 409	24 098
	Autres immobilisations corporelles	294 269	203 170	91 099	90 442
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	550		550	550
	Total de l'actif immobilisé (III)	499 197	395 139	104 059	115 338
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements	17 521		17 521	34 497
	En-cours de production	108 720		108 720	
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 332 514		1 332 514	1 122 082
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	77 433		77 433	76 248
	Charges constatées d'avance	3 183		3 183	279
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	261 723		261 723	531 250
	Total de l'actif circulant (IV)	1 801 093		1 801 093	1 764 356
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 300 290	395 139	1 905 152	1 879 694

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

550

550

(2) dont créances à moins d'un an

1 413 679

1 199 159

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 190 000)	190 000	190 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	19 000	19 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	468 947	382 458
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(63 733)	172 290
	Subventions d'investissement	5 131	5 968
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)		619 346	769 716
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
Total des autres fonds propres (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions (III)			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	28 990	
	Emprunts et dettes financières divers (2)	231 158	198 153
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	398 281	331 125
	Dettes fiscales et sociales	627 160	579 526
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	216	1 174
Total des dettes⁽¹⁾ (IV)		1 285 806	1 109 978
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)		1 905 152	1 879 694
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 285 806	1 109 978
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	347 437		347 437	94 123
	Production vendue	3 109 308		3 109 308	3 696 660
	Montant net du chiffre d'affaires	3 456 745		3 456 745	3 790 782
	Production stockée			108 720	
	Production immobilisée				
	Subventions			3 641	13 969
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				8 055
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			6 420	12
	Total des produits d'exploitation			3 575 526	3 812 818
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stocks			589 136 16 975	677 237 (2 567)
	Autres achats et charges externes (1)			1 156 586	1 088 397
	Impôts, taxes et versements assimilés			48 268	41 109
	Salaires Cotisations sociales			1 395 841 371 354	1 369 379 361 157
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			50 450	50 773
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			543	1 466
	Total des charges d'exploitation			3 629 153	3 586 950
RESULTAT D'EXPLOITATION				(53 628)	225 869
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier				2 377	8 942
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(53 628)	225 869
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		10 105	7 284
	Total des charges financières		10 105	7 284
RESULTAT FINANCIER			(10 105)	(7 284)
RESULTAT COURANT avant impôts			(63 733)	218 585
	Produits exceptionnels			6 766
	Charges exceptionnelles			949
RESULTAT EXCEPTIONNEL				5 817
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices				52 112
Total des produits			3 575 526	3 819 584
Total des charges			3 639 258	3 647 294
BENEFICE OU PERTE			(63 733)	172 290
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 905 152** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 575 526** euros et un total **charges** de **3 639 258** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-63 733** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 905 152** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 575 526** euros et un total **charges** de **3 639 258** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-63 733** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Indication et justification des dérogations en précisant leur influence sur le patrimoine, la situation

financière et les résultats :

a. aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;

b. à la durée de l'exercice comptable.

L'entité déroge-t-elle aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ?

Oui (Indiquer et justifier les dérogations en précisant leur influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats)

Non

La durée de l'exercice comptable est-elle de 12 mois ?

Oui

Non (Indiquer et justifier la durée de l'exercice comptable)

Liste des principales méthodes retenues par l'entité lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il

n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction.

Règles et Méthodes Comptables

(Possibilité de présenter la méthode comptable utilisée sur l'annexe décrivant l'élément visé par la méthode)

Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9

Actif comme frais d'établissement

Charges

Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9

Charges

Actif comme frais d'établissement

Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges.

Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de site internet en application des articles 212-3 et 612-1

Actif

Charges

Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8

Incorporation dans le coût de l'actif

Charges

Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22

Incorporation dans le coût de l'actif

Charges

Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1

Incorporation dans le coût de l'actif

Charges

Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4

Évaluation par équivalence

Évaluation au coût historique

Évaluation des stocks en application de l'article 213-34

Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

Premier entré, premier sorti (PEPS – FIFO)

Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11

Règles et Méthodes Comptables

Actif
Charges

Comptabilisation des subventions d'investissement en application de l'article 312-1
Capitaux propres
Produits

Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires
Provision
Informations dans l'annexe

Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10
Composant distinct de l'immobilisation
Provision pour gros entretien

Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10
Au prorata des intérêts courus
Par fractions égales

Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9
Incorporation dans le coût de l'actif
Charges

Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2
Méthode à l'avancement
Méthode à l'achèvement

Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12
Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture
Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert

Report / déport du change à terme en application de l'article 628-13
Étalé dans le compte de résultat
Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert

Méthodes comptables adoptées pour la comptabilisation de transactions pour lesquelles il n'existe pas de méthode explicite
(A détailler)

Règles et Méthodes Comptables

Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification :

Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3

Oui

Non

Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13

Oui

Non

Informations sur les événements n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Toute information d'importance significative nécessaire à la bonne compréhension des comptes annuels qui ne serait pas détaillée par ailleurs dans l'annexe.

CHANGEMENT COMPTABLE

Changement de réglementation comptable

Présentation du changement de réglementation comptable affectant l'entité
(Indiquer les postes impactés et le montant à l'ouverture de l'exercice N)

Ce changement a-t-il été appliqué de manière rétrospective ?

oui

non

Si oui, indiquer les postes impactés sur l'exercice N et les postes de l'exercice N-1 retraités selon la nouvelle méthode

Exercice N	Montant N
------------	-----------

Poste 1

Poste 2

Exercice N-1	Montant N-1
--------------	-------------

Poste 1

Poste 2

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Présentation du changement de méthode comptable

Règles et Méthodes Comptables

(Indiquer les postes impactés et le montant à l'ouverture de l'exercice N)

Ce changement a été appliqué de manière :

prospective

rétrospective

Si changement appliqué de manière rétrospective, indiquer les postes impactés sur l'exercice N et les postes de l'exercice N-1 retraités selon la nouvelle méthode

Exercice N	Montant N
------------	-----------

Poste 1	
---------	--

Poste 2	
---------	--

Exercice N-1	Montant N-1
--------------	-------------

Poste 1	
---------	--

Poste 2	
---------	--

Changement d'estimation

Présentation du changement d'estimation

Correction d'erreurs

Présentation de l'erreur corrigée

Indiquer les postes impactés sur l'exercice N et les postes de l'exercice N-1 corrigés

Exercice N	Montant N
------------	-----------

Poste 1	
---------	--

Poste 2	
---------	--

Exercice N-1	Montant N-1
--------------	-------------

Poste 1	
---------	--

Poste 2	
---------	--

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	28 665					28 665
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 665					28 665
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	173 013		2 700			175 713
	Instal., agencement, aménagement divers	73 965					73 965
	Matériel de transport	159 104		34 342			193 446
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	24 730		2 128			26 858
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	430 812		39 170			469 982	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	550					550
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	550					550
TOTAL		460 027		39 170			499 197

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		28 417	248		28 665
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		28 417	248		28 665
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		148 915	14 389		163 304
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		54 722	7 331		62 054
	Matériel de transport		87 904	27 824		115 728
	Matériel de bureau, mobilier		24 730	658		25 388
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		316 272	50 202		366 474
TOTAL			344 689	50 450		395 139

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencement aménagement divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	550	550	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 332 514	1 332 514	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnelet comptes rattachés	3 296	3 296	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	52 113	52 113	
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 853	16 853	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	5 171	5 171	
	Charges constatées d'avance	3 183	3 183	
TOTAL DES CREANCES		1 413 679	1 413 679	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	28 990	28 990		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	398 281	398 281		
	Personnelet comptes rattachés	180 643	180 643		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	135 703	135 703		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	308 006	308 006		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 808	2 808		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	231 158	231 158		
	Autres dettes	216	216		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 285 806	1 285 806		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		28 990			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		231 158			

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières	17 521	34 497		16 975
Autres approvisionnements				
TOTAL I	17 521	34 497		16 975
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services	108 720		108 720	
Autres				
TOTAL II	108 720		108 720	
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)			108 720	
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	126 241	34 497	108 720	16 975

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	1 900,0000	190 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		100,00	1 900,0000	190 000,00

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL			